

**COMMUNE DE STEENWERCK**  
**ECOLE JEAN MONNET**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**  
**FONCTIONNEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES**

**CANTINE**

**Tarif unique : 3,70 € le repas**

Le service de restauration se déroule au restaurant scolaire situé rue de Nieppe (à proximité du Stade).

**Les repas doivent être commandés ou décommandés exclusivement à la mairie au plus tard la veille avant 11h** (pour le lundi, prévenir le vendredi précédent avant 11h).

☞ tout repas commandé et non dédit la veille avant 11h **est dû** par la famille

☞ tout repas non commandé **ne pourra être fourni**

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

**Pause méridienne** : les élèves sont pris en charge de 11h30 à 13h20 par le personnel communal.

Des activités sont mises en place avant et après le repas : ateliers créatifs, ateliers sportifs, jeux de société ...

**ETUDE**

**Tarifs à l'heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles**, toutes caisses d'allocations familiales confondues.

	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
<b>1 heure</b>	<b>1,40 €</b>	<b>1,70 €</b>	<b>1,90 €</b>

L'étude s'adresse aux enfants scolarisés à l'école élémentaire. Elle est assurée par les enseignants dans les locaux scolaires :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 17h30

**Un bulletin d'inscription est à compléter.**

A l'issue de l'étude du soir à 17h30 :

- l'enfant autorisé à sortir seul quitte l'école sauf si les parents souhaitent qu'il soit amené exceptionnellement en garderie. Dans ce cas, prévenir l'école J.Monnet au 03.28.49.98.59.
- l'enfant remis à des « personnes autorisées » sera amené en garderie en cas de retard de ces personnes.

Dans les deux cas, une participation financière sur la base d'une ½ heure de présence sera facturée à la famille.

**L'étude commencera le mardi 4 septembre 2018** (les enfants pourront être accueillis à la garderie le lundi 3 septembre).

**Il n'y aura pas d'étude la dernière semaine scolaire soit du 1<sup>er</sup> au 5 juillet 2019.**

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Garderie)**

**Tarifs à la demi-heure en fonction du Quotient Familial (QF) des familles**

CAF du Nord	QF de 0 à 369	QF de 370 à 499	QF de 500 à 700
½ heure	<b>0,12 €</b>	<b>0,22 €</b>	<b>0,30 €</b>

	QF de 0 à 700 (autres CAF)	QF de 701 à 1000	QF de 1001 à plus
½ heure	<b>0,60 €</b>	<b>0,75 €</b>	<b>0,85 €</b>

☞ Toute ½ heure commencée est due (y compris pour les enfants issus de l'étude).

**Pénalités de retard le soir : 2,00 €** le premier quart d'heure et **3,00 €** le deuxième quart d'heure

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'école maternelle du Bourg, Grand Place :

- le matin de 7h20 à 8h20 (heure de prise en charge des élèves par l'école).
- le soir (sauf le mercredi) de 16h30 à 18h00 pour les élèves de l'école maternelle et de 17h30 à 18h00 pour les élèves issus de l'étude.

Aucun enfant ne quittera l'accueil périscolaire seul. Les enfants seront repris par les parents ou par les personnes dûment désignées par eux (cf dossier d'inscription). Les enfants de moins de 6 ans seront obligatoirement repris par une personne majeure.

A l'issue de l'accueil périscolaire du soir, **en cas de retard**, les parents doivent prévenir l'école maternelle du Bourg au 03.28.40.41.88 ou l'école primaire J.Monnet au 03.28.49.98.59 selon le cas.

Le matin, les enfants peuvent apporter une collation s'ils n'ont pas eu le temps de terminer le petit-déjeuner (les biberons ne sont pas acceptés).

Le soir, les goûters sont fournis par la famille.

**La garderie commencera dès le lundi 3 septembre 2018 matin et soir.**

## TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Arrêt des TAP à la rentrée 2018/2019.

## TRAJETS

Tous les trajets entre l'école maternelle du Bourg et l'école primaire J.Monnet, des écoles au restaurant scolaire et sur les lieux d'activités de la pause méridienne, sont assurés par le personnel communal affecté aux écoles.

Toutes les mesures de sécurité réglementaires sont appliquées lors de ces différents trajets.

☞ **Pour une question de responsabilité, aucun enfant ne pourra être repris lors des trajets.**

## FACTURATION

La facturation des différents services périscolaires est établie à la fin de chaque mois sur la base du nombre de repas dus et des états de présence à l'étude et à la garderie.

Les factures sont transmises aux familles par courrier ou par Internet (cf dossier famille).

Afin d'éviter tout rappel, il est demandé de bien vouloir respecter la date limite de paiement indiquée sur les factures.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, un titre de recettes du Trésor Public sera émis à l'encontre des familles.

## CONTACT

Mairie de STEENWERCK

Tél 03.28.49.94.78

Fax 03.28.40.46.17

Mail [tap-enfance@steenwerck.fr](mailto:tap-enfance@steenwerck.fr)

Retrouvez toutes les informations sur [www.steenwerck.fr](http://www.steenwerck.fr)

## TARIFS

Les tarifs définis ci-dessus sont les tarifs de l'année 2018, appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ils seront revalorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2019.